

DERNIERES NOUVELLES D'ALSACE - 24 janvier 2013

STRASBOURG : Les trottoirs « mixtes » condamnés

Le tribunal administratif donne raison à Piétons 67

Gilles Huguet, président de Piétons 67, salue « la fin de la confusion ».



Photo DNA – Laurent Réa

Dans son jugement de ce 23 janvier, le tribunal administratif de Strasbourg donne raison à l'association Piétons 67, et stipule : « Il est enjoint à la communauté urbaine de Strasbourg, dans un délai de trois mois, de [...] délimiter au sol l'espace réservé aux cycles et celui réservé aux piétons, ou d'affecter lesdites zones mixtes à l'une ou l'autre de ces destinations. »

Piétons 67 et son président Gilles Huguet saluent « la fin de la confusion ». La mixité d'usage sur les trottoirs représente, selon eux, un danger pour les personnes âgées et les enfants en bas âge circulant à pied.

Du côté de la communauté urbaine de Strasbourg, on prend acte du jugement, tout en regrettant que le droit n'ait pas évolué comme en Suisse ou en Allemagne.

À la Ville de Strasbourg, on estime qu'une centaine de sites au bas mot sont concernés par l'injonction à modification. Le recensement va commencer et la municipalité craint que la facture induite ne soit pas négligeable.